

## Communiqué de presse

27 décembre 2016 - N° 34

### SCOR reçoit l'autorisation d'ouvrir une succursale en Inde

Le régulateur indien, l'*Insurance Regulatory and Development Authority of India* (IRDAI), a accordé à SCOR l'autorisation dite « R3 », permettant au Groupe d'ouvrir une succursale en Inde dans le but d'y développer ses activités de réassurance Vie et Dommages.

SCOR, qui souscrit des affaires avec ses clients indiens depuis 1973, a ouvert un bureau de liaison en Inde dès 2005. L'ouverture d'une succursale Vie et Dommages en 2016 est une nouvelle illustration de l'engagement de SCOR auprès du marché indien et de sa volonté de garantir une continuité de service à ses clients.

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR**, déclare : « *L'obtention de l'autorisation « R3 », délivrée par l'IRDAI, permettant d'ouvrir une succursale en Inde, représente pour SCOR l'aboutissement d'une volonté forte de s'établir dans ce pays où le Groupe bénéficie de solides relations d'affaires depuis de nombreuses années. Notre équipe sera en place pour proposer des solutions à nos clients indiens dès les renouvellements du 1<sup>er</sup> avril 2017.* »

\*

\* \*

#### **Contacts**

**Marie-Laurence Bouchon**

Directrice de la Communication

**+33 (0)1 58 44 75 43**

[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

**Ian Kelly**

Head of Investor Relations

**+44 203 207 8561**

[ikelly@scor.com](mailto:ikelly@scor.com)

<http://www.scor.com/>

[Galerie Photo SCOR](#)

Twitter : [@SCOR\\_SE](#)

## Communiqué de presse

27 décembre 2016 - N° 33

### Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2015 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2016 sous le numéro D.16-0108 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».